



Genève, le 20 septembre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département des infrastructures (DI)

Prévention des risques de collision avec la faune: la vitesse temporairement réduite à 60 km/h sur le haut de la route de Sauverny (Versoix)

Chaque automne, les cerfs connaissent une période d'activité élevée due à la saison du brame et le risque de collision avec ces animaux de grande taille augmente. Dès lors, pour accroître la sécurité des usagers de la route, la vitesse est limitée à 60 km/h par un arrêté de circulation en vigueur sur le haut de la route de Sauverny, à Versoix, du 17 septembre au 30 novembre 2018. Cette mesure saisonnière complète ainsi les actions locales ou à plus large échelle entreprises par l'Etat de Genève pour sécuriser les points de passage empruntés par la faune, notamment dans le cadre des contrats de corridors biologiques. Afin de faire connaître ces enjeux - et peut-être observer des cerfs dans la nature genevoise - des visites destinées aux habitants seront organisées les 6 et 12 octobre prochains par les gardes de l'environnement dans les bois de Versoix.

C'est la saison des amours chez les cerfs: les animaux ont la tête ailleurs et le risque de collision augmente, notamment à proximité des espaces forestiers où les hardes se regroupent. C'est pourquoi, afin d'accroître, la sécurité des usagers de route, la vitesse est limitée à 60 km/h sur le haut de la route de Sauverny à Versoix du 17 septembre au 30 novembre 2018. En effet, ces animaux, dispersés dans les forêts la majeure partie de l'année, se rassemblent pour le brame (voir encadré) dans les bois de Versoix durant l'automne. Habituellement précautionneux à l'égard du trafic, ils peuvent alors être plus imprudents et plus enclins à traverser les axes routiers à l'improviste pour suivre leur groupe.

Une réduction de vitesse qui peut tout changer

Compte tenu de la taille – celle d'un poney – de ces animaux hauts sur pattes, le risque d'une issue lourde de conséquences est non négligeable en cas de collision. Adopter une vitesse adaptée peut alors faire la différence. Ainsi, dans le cas d'un cerf débouchant inopinément sur la route à 35 m de distance, un véhicule roulant à 80 km/h appliquant un freinage d'urgence percutera l'animal à une vitesse encore suffisante pour provoquer un impact équivalent à celui d'une chute de cinq étages... Dans la même situation, un automobiliste roulant initialement à une vitesse de 60 km/h parvient à s'arrêter et évite totalement le choc !

C'est pourquoi, pour diminuer le risque de collision – en plus du respect de la limitation de vitesse instaurée sur la route de Sauverny – il est recommandé :

- aux usagers de la route de réduire leur vitesse - notamment entre 18h et 9h - à

- proximité des espaces forestiers des bois de Versoix;
- aux détenteurs de chiens de garder en tout temps le contrôle de leur animal afin d'éviter tout comportement de fuite ou de panique de la faune sauvage;
 - aux promeneurs en forêt de respecter le calme des lieux et de rester sur les sentiers balisés.

Un animal sauvage trouvé blessé ou accidenté doit être signalé aux gardes de l'environnement au no T. +41 (0)22 388 55 00.

Faune : prévenir durablement les collisions

Cette action saisonnière mise en œuvre sur la route de Sauvigny complète le dispositif déployé localement par l'Etat de Genève pour prévenir les accidents qui inclut des réflecteurs lumineux et des avertisseurs sonores pour la faune.

Par ailleurs, des mesures (écoponts, passages à faune, etc.) sont aussi entreprises plus largement dans le canton et à l'échelle transfrontalière pour sécuriser durablement les points de passage empruntés par les animaux, notamment au travers des contrats corridors biologiques.

Cerfs des bois de Versoix : des visites sur le terrain!

Peu de gens savent que le cerf fait aussi partie du patrimoine naturel genevois. Il est vrai que cet animal avait disparu de Suisse au XIXe siècle suite à la pression humaine. Aujourd'hui, il retrouve ses espaces naturels: des cerfs sont présents toute l'année dans les bois de Versoix et, en automne, leurs effectifs atteignent plusieurs dizaines d'individus lorsque les grands mâles descendent du Jura pour le brame (la saison des amours).

Symbole d'une forêt vivante, le retour spontané du cerf dans notre canton pose de nouveaux défis de cohabitation. Pour présenter les enjeux que soulève la présence cet animal aussi majestueux que craintif ainsi que les actions mises en place, l'Etat de Genève organise pour les habitants une visite sur le terrain les soirées du samedi 6 octobre et du vendredi 12 octobre. Au-delà du spectacle de la nature qu'offre le brame du cerf, cette opération annoncée notamment aux riverains doit permettre de faire mieux connaître la présence de cet animal pour limiter les effets de surprise sur la route et contribuer ainsi à la prévention des accidents.

Pour en savoir plus et s'inscrire (places limitées):
www.ge.ch/visites-cerfs-versoix

Pour tout complément d'information :

- *M. Gottlieb Dandliker, inspecteur de la faune, direction générale agriculture et nature, DT, T. +41 (0)22 388 55 32, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch*
- *M. Jérôme Conne, responsable technique, direction générale des transports, DI, T. + 41 (0)22 546 78 77, jerome.conne@etat.ge.ch*



**PASSAGE
ACCRU
D'ANIMAUX**

Pour votre sécurité
la vitesse est limitée à **60 km/h**
sur le haut de la route de Sauverny - Versoix
du 17 septembre au 30 novembre 2018.

